

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

SEANCE DU 19 MAI 2014

DELIBERATION N°2014-33

OBJET : Charte des contractuels.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER par 16 voix pour et 2 abstentions la charte des contractuels.

Fait à Tours, le 20 mai 2014

Le Président,



Loïc VAILLANT